



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE**

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 17 octobre 2024 et en application des dispositions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il sera procédé à une enquête parcellaire nécessaire à la détermination des parcelles à déclarer cessibles pour le projet de mise à 2x2 voies de la route départementale n°769, section Lann-Sévelin/Kergoal, sur la commune de Caudan.

Le responsable du projet est M. le président du conseil départemental du Morbihan – Direction des routes et de l'aménagement – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex.

L'enquête sera ouverte en mairie de Caudan **du mercredi 20 novembre 2024 à 09h00 au vendredi 6 décembre 2024 à 17h00 inclus soit 17 jours consécutifs.**

La commissaire enquêtrice sera Mme Anne-Marie CARLIER.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur les sites internet suivants :

- services de l'État dans le Morbihan <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/>
- mairie de Caudan : <https://www.caudan.fr>
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5744>

Ces documents pourront être consultés sur support papier :

- à la mairie de Caudan – Place Louis Le Léannec – du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- à la préfecture du Morbihan – Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme – place du Général de Gaulle à Vannes, du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions écrites sur le registre d'enquête tenu à disposition en mairie de Caudan – Place Louis Le Léannec, par courriel adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse électronique : [enquete-publique-5744@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5744@registre-dematerialise.fr), par courrier postal adressé à la commissaire enquêtrice à la mairie de Caudan – Place Louis Le Léannec – 56850 Caudan et sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5744>

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Caudan – Place Louis Le Léannec - pour recevoir les observations écrites ou orales :

- le mercredi 20 novembre 2024 de 09h00 à 12h00
- le lundi 25 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 6 décembre 2024 de 14h00 à 17h00

La commissaire enquêtrice donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés au préfet du Morbihan et dressera le procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête.

L'avis de la commissaire enquêtrice sera mis à la disposition du public pendant une durée d'un an à la mairie de Caudan – Place Louis Le Léannec, sur le site internet de la mairie de Caudan <https://www.caudan.fr>, à la préfecture du Morbihan – Direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme - Place du Général de Gaulle et sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan :

<https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/>